Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 038-213803349-20230403-DELCCA_202304_6-DE

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

Extrait
DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres	**PRESENTS** :	Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente, Hélène BOUSSANT, Geneviève COURSIMAULT, Caroline DRIOL, Amandine DELATOUCHE, Cathy PELOSO
Afférents au CCAS : 10 En exercice : 10		
Présents : 7	**ABSENTS** :	Coralie BOURDELAIN Présidente, Nicolle ANGELIER, Franck GENEVAUX
Qui ont pris part au vote : 9		
	PROCURATIONS :	Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET Nicolle ANGELIER à Patrick HERVE
Date de la convocation 28 mars 2023		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Délibération n°6
***OBJET* : Annulation Délibération « Bourse de transport étudiants » du 26/11/2004**

Adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 03 avril 2023

Pour Copie Conforme,
La Vice-Présidente,
Sandrine GAYET

MAIRIE DE REVEL (Isère)